

## Compte rendu de séance

### Séance du 18 Mars 2016

L' an 2016 et le 18 Mars à 17 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

**Présents :** M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, Mme MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme TROTIN Monique (a quitté la séance à 19 h 40 mn) à Mme BARRIER Valérie,  
M. HARDY Yannick à M. CHEREAU Jean-Pierre,  
Mme MARIAUD Patricia (a quitté la séance à 18 h 40 mn) à M. RICHARD Jean-Yves

**Excusés :** M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard (ont quitté la séance à 19 h 35 mn)

Absentes : Mme LEROY Edith, Mme JOUIN Nicole

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 11/03/2016

**Date d'affichage :** 11/03/2016

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BARRIER Valérie

**Objets des délibérations**

### SOMMAIRE

- Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune - 2016/043
- Vote du Budget Primitif 2016 du Camping - 2016/044
- Vote du Budget Primitif 2016 du Service de l'Assainissement - 2016/045
- Vote du Budget Primitif 2016 du Lotissement de la Croix Caseau - 2016/046
- Taxes directes locales - Vote des taux 2016 - 2016/047
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Année 2016 - 2016/048
- Contrat de plan Etat - Région Pays de la Loire 2015-2020 - 2016/049
- Construction Ecole de Musique Communautaire - Cession d'un terrain communal à la Communauté de Communes du Val du Loir - 2016/050
- Contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 - 2016/051
- Trésorerie Le Grand-Lucé/La Chartre – Convention de partenariat pour le recouvrement des recettes - 2016/052
- Communauté de Communes de Racan – Travaux de restauration et d'entretien de la rivière La Dême – Participation de la Commune – Amortissement - 2016/053
- Sarthe Développement – Adhésion 2016 - 2016/054
- Association Profession Sports et Loisirs Sarthe – Adhésion 2016 - 2016/055
- Camping - Développement touristique - Travaux d'investissement et aménagements - 2016/056

**Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune**  
**réf : 2016/043**

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 de la Commune par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	272 700,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	427 070,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	112 201,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	171 359,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	39 100,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 600,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	100 162,24 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	7 809,00 €

**Total** **1 133 001,24 €**

Recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges	18 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	159 312,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	361 575,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	266 422,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	83 000,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	40,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	3 430,00 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	241 222,24 €

**Total** **1 133 001,24 €**

**Section d'investissement**

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	15 400,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	2 400,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	80 050,00 €
Chapitre 23 – Total des opérations d'équipement	246 500,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	97 500,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	65,78 €
Restes à réaliser	36 583,85 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	153 108,34 €

**Total** **631 607,97 €**

Recettes

Chapitre 13 – Subvention d'investissement	105 800,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	189 563,76 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	37 000,00 €
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	183 487,19 €
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	515,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	100 162,24 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	7 809,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	65,78 €
Restes à réaliser	6 205,00 €

**Total** **631 607,97 €**

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 1)

**Vote du Budget Primitif 2016 du Camping**  
**réf : 2016/044**

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 du camping, à l'unanimité, comme suit :

**Section d'exploitation**

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	39 710,67 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	94 100,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 500,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Chapitre 023– Virement à la section d'investissement	19 702,56 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 402,93 €
<b>Total</b>	<b>208 416,16 €</b>

Recettes

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	55 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 995,60 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	143 920,56 €
<b>Total</b>	<b>208 416,16 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	10 200,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	85 250,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	33 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	7 100,00 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	8 995,60 €
<b>Total</b>	<b>144 545,60 €</b>

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	19 702,56 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	48 402,93 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution positif reporté	76 440,11 €
<b>Total</b>	<b>144 545,60 €</b>

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote du Budget Primitif 2016 du Service de l'Assainissement**  
**réf : 2016/045**

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 du Service de l'Assainissement, à l'unanimité, comme suit :

**Section d'exploitation**

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	30 800,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 600,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	7 980,99 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 048,55 €
<b>Total</b>	<b>53 429,54 €</b>

### Recettes

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services	19 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	843,50 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	33 086,04 €

**Total** **53 429,54 €**

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	6 500,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	61 205,34 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	61 000,00 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	843,50 €

**Total** **129 548,84 €**

### Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	7 980,99 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	13 048,55 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution positif reporté	108 519,30 €

**Total** **129 548,84 €**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Vote du Budget Primitif 2016 du Lotissement de la Croix Caseau réf : 2016/046**

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 du Lotissement de la Croix Caseau, à l'unanimité, comme suit :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	700,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	186 353,39 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	18 076,82 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 976,82 €

**Total** **210 107,03 €**

### Recettes

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 976,82 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	205 130,21 €

**Total** **210 107,03 €**

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	4 976,82 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif	18 076,82 €

**Total** **23 053,64 €**

## Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 18 076,82 €  
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections 4 976,82 €

**Total 23 053,64 €**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## **Taxes directes locales - Vote des taux 2016 réf : 2016/047**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2331-3 ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles 2016 des trois taxes directes locales et les allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2016 ;

Vu les dispositions réglementant la fixation des taux des trois taxes et notamment au vu des taux appliqués en 2015, du produit à taux constant de 2015 et du produit attendu en 2016 ;

Vu l'évolution des bases d'imposition ;

Considérant que le produit attendu des taxes directes locales est de 330 145 € après déduction des allocations compensatrices ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de la pression fiscale de 1.000000 pour l'année 2016 ;
- de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

. Taxe d'Habitation	14,75 %
. Taxe Foncière Bâti	23,82 %
. Taxe Foncière Non Bâti	35,88 %

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Année 2016 réf : 2016/048**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les projets suivants susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour l'année 2016 :

1 – Aménagement de l'immeuble 19 place de l'Eglise pour l'installation d'une épicerie

2 – Réhabilitation de l'éclairage public - route de la Vallée de la Dême - partie bourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'adopter les projets suivants classés par ordre de priorité :

1 – Aménagement de l'immeuble 19 place de l'Eglise pour l'installation d'une épicerie, pour un montant estimé à 69 342,08 € HT pour les travaux et à 18 767,55 € pour les études et assurance dommage ouvrage soit une dépense totale de 88 109,63 € HT

2 – Réhabilitation de l'éclairage public - route de la Vallée de la Dême - partie bourg, pour un montant estimé à 8 000 € HT

- de solliciter le concours de l'État pour financer ces investissements
- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

1 – Aménagement de l'immeuble 19 place de l'Eglise pour l'installation d'une épicerie

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT
Maître d'Ouvrage	17 622,63 €
DETR 40 % sur 69 342,08 €	27 736,00 €
FNADT – Contrat de plan Etat Région 32,78 % sur 88 109,63 €	28 883,00 €
Département - 20 % sur 69 342,08 €	13 868,00 €
TOTAL	88 109,63 €

2 – Réhabilitation de l'éclairage public - route de la Vallée de la Dême - partie bourg

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT
Maître d'Ouvrage	6 400,00 €
DETR 20 %	1 600,00 €
TOTAL	8 000,00 €

- autorise le Maire à déposer deux demandes au titre de la DETR pour l'année 2016
- atteste de l'inscription du projet au Budget Primitif de la Commune exercice 2016
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la Commune de Marçon à réaliser les travaux

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Contrat de plan Etat - Région Pays de la Loire 2015-2020**  
**réf : 2016/049**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux la circulaire préfectorale en date du 10 février 2016 relative aux opérations éligibles au contrat de Plan Etat – Région Pays de la Loire 2015-2020 – FNADT ;

Les dossiers de demandes de subvention sont à déposer en Sous-Préfecture au plus tard le 31 mars 2016.

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet suivant susceptible d'être éligible au Contrat de Plan Etat Région Pays de la Loire 2015-2020 – FNADT :

Rubrique 64 – opérations de revitalisation des centres bourgs

- Aménagement de l'immeuble 19 place de l'Église pour l'installation d'une épicerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet suivant :

– Aménagement de l'immeuble 19 place de l'Eglise pour l'installation d'une épicerie, pour un montant estimé à 69 342,08 € HT pour les travaux et à 18 767,55 € pour les études et assurance dommage ouvrage soit une dépense totale de 88 109,63 € HT

- de solliciter une subvention au titre du Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020-FNADT pour financer cet investissement ;
- d'approuver le plan de financement pour comme suit :

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT
Maître d'Ouvrage	17 622,63 €
DETR 40 % sur 69 342,08 €	27 736,00 €
FNADT – Contrat de plan Etat Région 32,78 % sur 88 109,63 €	28 883,00 €
Département - 20 % sur 69 342,08 €	13 868,00 €
TOTAL	88 109,63 €

- d'autoriser le Maire à signer les pièces liées à la procédure relative au Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015/2020 - FNADT.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*Mme MARIAUD Patricia (a quitté la séance à 18 h 40 mn) donne procuration à M. RICHARD Jean-Yves*

**Construction Ecole de Musique Communautaire - Cession d'un terrain communal à la Communauté de Communes du Val du Loir**  
**réf : 2016/050**

La Communauté de Communes du Val du Loir, lors de sa réunion du Conseil communautaire du 7 mars 2016 a décidé de s'orienter vers l'option d'une construction de nouveaux locaux pour l'école de musique communautaire, les locaux actuels sis à Marçon, n'étant plus adaptés à cette activité, notamment en matière d'isolation phonique, de sécurité, de capacité d'accueil.

Les Communes de Marçon, Lhomme et Chahaignes se sont portées candidates pour la création des bâtiments destinés à l'école de musique communautaire sur leur territoire.

Vu la proposition de la Communauté de Communes du Val du Loir d'acquérir un terrain pour l'opération de construction d'un bâtiment pour l'école de musique pour la somme de 15 € ;

Vu la situation de deux terrains dans le bourg ;

Considérant la nécessité du maintien de l'école de musique communautaire à Marçon ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confirmer sa candidature pour la création de locaux sur la Commune de Marçon, dans le bourg, destinés à l'école de musique communautaire ;
- d'accepter, si la candidature de la Commune de Marçon est validée, de céder à la Communauté de Communes du Val du Loir la parcelle retenue pour la somme forfaitaire de 15 € en vue de réaliser l'opération de construction d'un bâtiment pour l'école de musique communautaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020**  
**réf : 2016/051**

Vu la circulaire préfectorale en date du 10 février 2016 relative aux opérations éligibles au Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 - FNADT,

Vu le programme d'investissement en matière de développement touristique au Camping et à la base de loisirs,

Considérant que les investissements en faveur du tourisme sont éligibles au Contrat de Plan Etat Région Pays de la Loire 2015-2020 - FNADT, rubrique 6-6 - opérations en faveur de la mobilité, du tourisme ou de la préservation du patrimoine ou de l'environnement,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de développement touristique du camping et de la base de loisirs du lac des Varennes suivant pour l'année 2016 :

Camping - travaux de réhabilitation et d'aménagement pour un montant estimé à 46 026.41 € H.T., comprenant les investissements suivants :

<u>Bloc sanitaire rouge : 21 884,70 €</u>	
- Réhabilitation de la toiture	19 160,80 €
- Travaux de plomberie	2 723,90 €
Réchauffeur de boucle de circulation d'eau chaude	
Déplacement urinoirs	
Installation évier à l'extérieur	

<u>Locaux commerçants (snack) : 1 357,35 €</u>	
- Réhabilitation des sanitaires et autres travaux de plomberie et électricité	1 357,35 €

<u>Terrain : 10 323,50 €</u>	
- Clôture entre le camping et les propriétaires riverains	9 093,60 €
- Installation d'un portillon à code entre le camping et la base de loisirs pour accès direct des campeurs à la base de loisirs	1 229,90 €

<u>Salle d'animation : 10 101,26 €</u>	
- Aménagement d'une cuisine	5 348,48 €
- Sanitaires : pose de faïence	896,28 €
- Installation de chauffage par aérotherme électrique	3 856,50 €

<u>Entrée du Camping : 2359,60 €</u>	
- Aménagement et élargissement de l'entrée principale du camping	2 359,60 €

Base de loisirs - travaux de réhabilitation et d'aménagement pour un montant estimé à 10 481,69 € H.T. comprenant les investissements suivants :

<u>Sanitaires - vestiaires terrain de jeux : 5 583.94 €</u>	
- Sanitaires et vestiaires terrains de jeux : réhabilitation installation électrique (coffrets électriques)	1 993,60 €
- vestiaires terrain de jeux : renforcement sécurité des portes	1 342,90 €
- Sanitaires : aménagement pour personnes à mobilité réduite (portes, lave-mains, barre de relèvement)	2 247,44 €

<u>Aménagement de terrain de jeux : 3 292.75 €</u>	
- création d'un terrain beach volley	3 292,75 €

<u>Acquisition mobilier et équipement : 1 605,00 €</u>	
- achat de 2 tables de pique nique pour personnes à mobilité réduite	860,00€
- achat de lignes d'eau	805,00 €

Le montant total prévisionnel de l'opération d'aménagement pour le développement touristique s'élève à 56 508,10 € H.T.

- de solliciter une subvention au titre du Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020-FNADT pour financer ces investissements ;



- d'approuver le plan de financement pour comme suit :

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT
Maître d'Ouvrage 39.64 % % sur 56 508.10 €	22 399.10 €
FNADT – Contrat de plan Etat Région 40 % sur 56 508.10 €	22 603,00 €
Région - 25 % sur 46 026.41 € (camping)	11 506,00 €
TOTAL	56 508.10 €

- d'autoriser le Maire à signer les pièces liées à la procédure relative au Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015/2020 - FNADT.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Trésorerie Le Grand-Lucé/La Chartre – Convention de partenariat pour le recouvrement des recettes  
réf : 2016/052**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux un projet de convention de partenariat pour le recouvrement des recettes entre la Commune et la Trésorerie Le Grand-Lucé/La Chartre proposée par le comptable public.

Cette convention porte sur plusieurs objectifs en matière de recouvrement des recettes, notamment, la réduction des risques d'impayés, l'optimisation de la Trésorerie, la sécurité juridique des opérations de recouvrement.

Vu le résultat du vote, 8 contre, 3 pour, 2 abstentions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter le projet de convention de partenariat sur le recouvrement des recettes.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de revoir avec le comptable public plusieurs points de la convention.

A la majorité (pour : 3 contre : 8 abstentions : 2)

**Communauté de Communes de Racan – Travaux de restauration et d'entretien de la rivière La Dême –  
Participation de la Commune – Amortissement  
réf : 2016/053**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2015, acceptant la réalisation des travaux du contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long, de la Dême et de leurs affluents sur la Commune de Marçon, par la Communauté de Communes de Racan ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2015 acceptant le tableau de financement prévisionnel des actions prévues sur la Commune dans le contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long, de la Dême ainsi que leurs affluents sur le territoire de la Commune de Marçon ;

Vu le montant prévisionnel de 22 653 € à la charge de la Commune, dont le financement est réparti de 2016 à 2020 ;

Considérant la nécessité d'amortir la participation de la Commune aux travaux de la Dême et de ses affluents ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la durée d'amortissement de la participation de la Commune aux travaux de restauration et d'entretien de la rivière « La Dême » et de ses affluents, assurés par la Communauté de Communes de Racan, à cinq ans.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Sarthe Développement – Adhésion 2016**  
**réf : 2016/054**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à Sarthe Développement pour l'année 2016. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Association Profession Sports et Loisirs Sarthe – Adhésion 2016**  
**réf : 2016/055**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association Profession Sport et Loisirs Sarthe, dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) – Maison Départementale des Sports – 29 boulevard Saint-Michel, pour l'année 2016 pour le recrutement de surveillants de baignade. Le montant de la cotisation est fixée à 30 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*Mme TROTIN Monique (a quitté la séance à 19 h 40 mn) donne procuration à Mme BARRIER Valérie,*

*M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard ont quitté la séance à 19 h 35 mn*

**Camping - Développement touristique - Travaux d'investissement et aménagements**  
**réf : 2016/056**

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant le développement touristique - travaux d'investissement et d'aménagements au Camping.*

Vu la politique menée par la Commune depuis plusieurs années en matière de développement touristique,

Vu les projets de travaux d'investissement et d'aménagements au camping, présentés par la Commission des Travaux,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'amélioration du camping, d'assurer la sécurité des campeurs et de réaliser des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que l'ensemble des investissements proposés s'inscrit dans une politique d'amélioration de la qualité des hébergements touristiques de plein air et de la qualité d'accueil des campeurs et des personnes à mobilité réduite,

Considérant la nécessité d'améliorer le développement touristique de notre Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de développement touristique du camping comprenant les travaux de réhabilitation et d'aménagements suivants pour un montant total HT estimé à 46 026,41 € :

<u>Bloc sanitaire rouge : 21 884,70 €</u>	
- Réhabilitation de la toiture	19 160,80 €
- Travaux de plomberie	2 723,90 €
Réchauffeur de boucle de circulation d'eau chaude	
Déplacement urinoirs	
Installation évier à l'extérieur	
<u>Locaux commerçants (snack) : 1 357,35 €</u>	
- Réhabilitation des sanitaires et autres travaux de plomberie et électricité	1 357,35 €
<u>Terrain : 10 323,50 €</u>	
- Clôture entre le camping et les propriétaires riverains	9 093,60 €
- Installation d'un portillon à code entre le camping et la base de loisirs pour accès direct des campeurs à la base de loisirs	1 229,90 €
<u>Salle d'animation : 10 101,26 €</u>	
- Aménagement d'une cuisine	5 348,48 €
- Sanitaires : pose de faïence	896,28 €
- Installation de chauffage par aérotherme électrique	3 856,50 €
<u>Entrée du Camping : 2359,60 €</u>	
- Aménagement et élargissement de l'entrée principale du camping	2 359,60 €

- de solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire au taux le plus élevé, pour financer ces investissements.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subventions 2016**

La délibération du 11 mars 2016 concernant le vote des subventions n'ayant pas apporté satisfaction aux Conseillers Municipaux, M. Bruno GODREAU demande une délibération annulant celle du 11 mars 2016 concernant l'attribution des subventions en vue d'en établir une nouvelle lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

*M. Claude COCHONNEAU et Bernard GENDRON ont quitté la séance à 19 heures 35 minutes.  
Mme Monique TROTIN a quitté la séance à 19 heures 40 minutes et donne procuration à Valérie BARRIER*

Le Maire propose de ne pas annuler la délibération du 11 mars 2016 mais d'en faire une complémentaire lors d'une prochaine réunion.

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux leur avis sur la suppression de la délibération du 11 mars 2016 relative au vote des subventions.

Vu le résultat du vote 9 contre la suppression, 1 pour, 1 abstention, la délibération du 11 mars 2016 n'est pas supprimée.

Une délibération complémentaire sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal dans un souci d'équité. Une réunion de travail aura lieu le vendredi 22 avril 2016 à 18 heures sur l'examen des dossiers de demandes de subvention.

## **Questions diverses**

### **Dissolution du Club de football de Marçon**

M. le Maire communique les termes de la lettre du 14 février 2016 de l'Association Chahaigues/Marçon cosignée par M. JAVELLE, Président de l'Association Chahaigues/Marçon, Aurélie JAVELLE, Secrétaire et Guénaël LACOMBE, Trésorier, concernant la fusion des clubs de football de Marçon et de Chahaigues.

La séance est levée à 20 heures 35 minutes.